

## Présentation du colloque par A. Dalançon

Chers ami(e)s, cher(e)s camarades,

En tant que président de l'IRHSES, je suis heureux de prendre la parole à l'ouverture de ce colloque, au nom de ses organisateurs.

D'abord parce que sa préparation scelle la collaboration entre l'Institut de recherches de la FSU et le nôtre. Ce qui me permet de souligner l'important travail de toute l'équipe qui a fonctionné auprès de Laurent Frajerman qui a assuré la direction de ce colloque: Nada Char, Jackie Viel, Gérard Blancheteau, Jean-Michel Drevon pour l'institut de la FSU sans oublier son président Gérard Aschiéri, et de notre côté, plus modestement car c'est l'institut fédéral qui a été le maître d'oeuvre, Gérard Réquigny et notre collaboratrice Françoise Chevalier

La seconde raison de satisfaction réside dans sa mise en route qui résulte aussi d'un partenariat avec deux instituts universitaires, le CURAPP, le Centre Universitaire de Recherches sur l'Action Publique et le Politique de l'université d'Amiens, et le Centre de recherches historiques de l'université de Paris VIII présidée par Danièle Tartakowsky (elle devait présider une séance mais malheureusement elle est prise aujourd'hui par ses obligations de nouvelle présidente de Paris VIII)

Nous remercions surtout ces deux instituts universitaires d'avoir bien voulu apporter en quelque sorte leur caution scientifique à ce colloque en présidant une séance et en nous proposant des communications.

Remercier ces universitaires des enseignements supérieurs ne signifie pas que nous ne mesurons pas au même prix le concours d'autres professeurs qu'on appelait aussi universitaires jusque dans les années 1960, historiens ou non, actifs ou retraités, et en même temps militants syndicalistes. Je dirai simplement que certains sont auteurs de thèses sur l'histoire du syndicalisme enseignant. D'autres n'ont fait connaître leurs recherches que par des articles et des livres. D'autres enfin ont été ou sont toujours des militants syndicalistes chargés de responsabilités importantes.

Cette diversité des intervenants, nous l'avons voulue, à travers soit des communications, les trois notes écrites publiées dans le dossier que chaque participant a en main, ou la participation à la table ronde. A cela plusieurs raisons. Nous pensons en effet qu'il n'y a que des avantages à confronter sur un même sujet les analyses de spécialistes de sciences voisines mais distinctes que sont l'histoire, la sociologie et les sciences politiques. Mais surtout, ce qui fait l'originalité de l'approche d'instituts de recherches syndicalistes comme les nôtres, c'est de croiser les regards de militants et de scientifiques.

Le sujet s'y prête. La grève enseignante. Une grève particulière à bien des égards. Sans empiéter sur l'introduction de Laurent, qui va tracer après moi les axes problématiques de ce colloque, permettez-moi de retenir trois caractères de cette particularité.

Le premier réside dans l'impact de la cessation du travail par les enseignants : elle ne porte pas atteinte à la plus-value capitaliste; elle ne fait pas perdre d'argent à l'Etat-patron. Les moyens de pression des syndicats enseignants par la grève sur le pouvoir politique ne sont donc pas exactement de même nature que ceux des autres travailleurs non-fonctionnaires sur leurs employeurs, même s'ils se situent dans le même système politique, économique et social.

Le second est historique. Pendant très longtemps la grève, marqueur de l'identité ouvrière, n'a pas fait partie des pratiques ni de la culture des enseignants. Respectueux de la loi, des valeurs républicaines, attachés à leur mission d'éducateurs, ils n'ont pas osé enfreindre massivement l'interdiction aux fonctionnaires de faire grève durant toute la IIIe République et le régime de Vichy.

Le troisième relève également de l'histoire mais aussi du Droit. Si à partir de 1946, les fonctionnaires ont obtenu le droit plein et entier de faire grève garanti par le statut général de la fonction publique, ils ont dû l'exercer dans le cadre des lois qui le réglementent. Or ce droit a été de plus en plus réglementé, dans ses formes, ses préavis, ses rétorsions financières (voir les notes de Quentin Lohou et d'André Dellinger).

Je terminerai en formant donc le vœu que la diversité d'approches de l'histoire de cette grève particulière qu'est la grève enseignante, permette une réflexion ouverte, une analyse lucide de notre propre histoire, afin d'être mieux à même d'affronter les défis présents et à venir.